

---

## Taxis-bus pour Cortaillod (ligne 5b)

Dès le 5 mars, il sera à nouveau possible se déplacer d'Areuse à Cortaillod après 20h45 en transport public.

L'Etat, la Commune et les Transports publics du Littoral neuchâtelois (TN) se sont mis d'accord sur une solution de taxis-bus sur appel pour l'exploitation de cette ligne 5b en soirée.

En conséquence, pour voyager d'Areuse à Cortaillod le soir, il faudra préalablement réserver sa course par téléphone, mais **impérativement avant 20h**.

### Horaires des taxis-bus

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
<b>Taxi-bus</b> avec réservation	22h25 Départ Areuse	22h25 Départ Areuse	22h25 Départ Areuse	22h25 Départ Areuse	22h25 Départ Areuse	22h25 Départ Areuse	22h25 Départ Areuse
<b>Taxi-bus</b> avec réservation	23h54 Départ Areuse	23h54 Départ Areuse	23h54 Départ Areuse	23h54 Départ Areuse			23h54 Départ Areuse
<b>Courses régulières</b>					00h03 Départ Areuse	00h33 Départ Areuse	

### Trajet

D'Areuse au terminus de Cort'Agora.

### Titres de Transport

N'importe quel titre de transport reconnu pour cette ligne par les TN (comme pour prendre le bus en journée sur la ligne 5b).

### Réservation

Au plus tard jusqu'à 20h à la centrale TN 032 720 06 48, en indiquant son nom et le nombre de personnes à transporter.

**Valable dès le 5 mars** jusqu'au prochain changement d'horaire des TN.

---

## Jumelage avec Maienfeld

Nous vous informons que les Autorités de Maienfeld ont décidé de mettre un terme définitif au jumelage que nos deux Communes avaient scellé en 2003. Cette décision fait suite à un sondage effectué auprès de la population de Maienfeld afin de mesurer l'intérêt qu'elle porte à cette tentative de rapprochement et aux échanges qui peuvent en découler. Devant le résultat sans appel de cette consultation, nos homologues grisons ont pris à contrecœur la décision qui s'imposait. Bien évidemment, nous déplorons cet état de fait, mais nous ne pouvons que l'accepter.

---

## Taxe déchets

En 2006 déjà, une partie des charges découlant de l'enlèvement et du traitement des ordures ménagères et de celles des entreprises et commerces a subi une augmentation, qui s'est partiellement reproduite pour l'année en cours. Comme le fonds de réserve le permettait, aucune augmentation n'a été répercutée sur les habitants et entreprises l'année dernière. Cette année cependant, nous nous sommes vus dans l'obligation d'augmenter le montant de la taxe sur les déchets. En conséquence, en 2007, la taxe due par les personnes physiques est de 98 fr. par an et par ménage d'une personne (taxe de base) et celle due par les entreprises et commerces est de 255 fr. par tonne.

---

## Taxe d'épuration des eaux usées

A l'occasion du scrutin populaire du 24 septembre 2006, les électeurs de Cortaillod ont accepté par 961 voix contre 538 l'initiative populaire demandant la suppression de la taxe d'épuration calculée sur la base de la surface bâtie. En conséquence, cette taxe ne sera désormais calculée que sur la consommation d'eau potable. Au vu des charges à couvrir dans le domaine de l'épuration des eaux usées et de l'évacuation des eaux claires au budget de l'année en cours, cette taxe s'élèvera à 3 fr. 50 par m<sup>3</sup> consommé pour l'année 2007.

Cortaillod, mars 2007

Conseil communal